

Des box et des stations à vélo à Saint-Michel et aux Provinces

« Ça sert à quoi ces cages ? » interroge une passante, dans le quartier Saint-Michel, à côté de la Rotonde.

La réponse, « des abris à vélo », ne le convainc pas, malgré le petit symbole de vélo sur le côté « Non, c'est trop bas, on ne peut pas rentrer dedans. Et il n'y a rien d'indiqué ».

Des box sécuriser le stationnement des vélos

Renseignement auprès de la mairie, c'est bien « des boxes pour les personnes qui souhaitent sécuriser leur vélo le temps de faire des courses ou autre ». L'utilisateur doit toutefois apporter son propre cadenas ou antivol.

Ils ne sont pas prévus pour les trottinettes, « car, généralement, les habitants utilisant les trottinettes peuvent les plier pour les garder avec eux ».

Ces boxes, propriété de la ville (contrairement au nouveau mobilier urbain de Védiaud Publicité qui arrive petit à petit) sont arrivés début avril, sur les Provinces aussi, posés par les services espaces verts.

« Ces stations vélos sont complètes avec des stationnements protégés de la pluie, une station de réparation avec gonfleur et un petit équipement pour réparer son vélo sur place ».

« À la demande des habitants »

Ces équipements ont pour but « de répondre aux différents



Les boxes sécurisés installés dans le quartier Saint-Michel. Maryline TROQUET

besoins des habitants et améliorer leur quotidien. Ce dispositif peut permettre de découvrir la bicyclette en tant que moyen de déplacement » viable « et pratique », poursuit la ville.

Elle précise que « c'est une demande des habitants des quartiers concernés pour qui le vélo est une vraie alternative à la voiture pour les courts trajets, c'est gratuit et sans gaz à effet de serre ».

Les habitants nous ont fait part de leurs besoins lors de l'enquête vélo fin 2021, ces stations ont été décidées après concertation avec les habitants ».

« Le vélo plus rapide sur les petites distances »

Elle remarque que « de nombreuses études ont démontré qu'en ville le vélo est plus

rapide que la voiture, sur des distances comprises entre 1 et 5 km : un cycliste va en moyenne à 15 km/h contre 14 km/h pour un automobiliste ».

Et d'ajouter : « d'autant plus que privilégier le vélo, c'est s'affranchir des consommations d'essence au quotidien tout en privilégiant sa santé ! »

Avec Logissia et Orne Habitat

Cette expérimentation « a été rendue possible grâce au partenariat avec les bailleurs Logissia et Orne Habitat. Une autre station est en réflexion au quartier Vallée d'Auge avec le programme de renouvellement urbain ».

● M.T.

→ Sous vidéo-protection

Pourquoi installer des box sécurisés dans les quartiers Saint-Michel et aux Provinces ? Y a-t-il plus d'incivilités dans ces quartiers ?

« Il n'y a pas plus de vols qu'ailleurs. C'est la densité de ces quartiers en termes d'habitants qui a créé un besoin plus important d'équipements vélos ». Car « Une partie de plus en plus importante de citoyens délaisse la voiture au profit du vélo ».

Outre la fermeture par cadenas, « les stationnements sont vidéo-protégés avec la police municipale, comme plusieurs endroits dans la ville ».